

"Va faire la soupe salope" : 3 000 € d'amende dont 2 000 € avec sursis requis contre le vigneron soupçonné d'avoir insulté Sandrine Rousseau

[Justice](#), [Carcassonne](#), [Narbonne](#)

Publié le 28/03/2025 à 12:34 , mis à jour à 13:23

Ce vendredi 28 mars, un vigneron audois comparaisait pour outrage. Il lui est reproché d'avoir lancé "va faire la soupe salope", à Sandrine Rousseau, députée EELV, lors d'un déplacement dans l'Aude en juin 2023.

Ce vendredi 28 mars, une centaine de vigneron audois sont venus soutenir l'un des leurs devant le palais de justice de Carcassonne, avant sa comparution devant le tribunal correctionnel pour outrage, à l'encontre de la députée écologiste Sandrine Rousseau, dans l'Aude en juin 2023. Ce jour-là, le vigneron avait lancé un "va faire la soupe salope !" à la parlementaire, en marge d'un déplacement contre le projet de golf à Fontiers-Cabardès.

Le délibéré sera rendu le 16 mai prochain. Alors qu'il encourait 7 500 € d'amende c'est une peine bien moindre qui a été requise par le parquet, qui a demandé à son encontre 3 000 € d'amende dont 2 000 € avec sursis.

En plus du soutien des vigneron, une cinquantaine de personnes, de la Confédération paysanne, dont de nombreuses femmes, mais également des maires ruraux, de Sallèles-Cabardès et Greffeil, ont fait le déplacement pour dénoncer cette *"injure sexiste, qui est carrément devenu un slogan lors des manifestations agricoles de janvier 2024"*, déplore Léonore Bonnin, de la Conf'.

<https://www.lindependant.fr/2025/03/28/va-faire-la-soupe-salope-en-marge-du-proces-du-viticulteur-qui-a-outrage-sandrine-rousseau-face-a-face-entre-les-soutiens-de-lune-et-de-lautre-12600510.php>